

# Au fil de la Meuse

Histoire - Patrimoine - Culture

***Au nom de quel avenir peut-on sacrifier la mémoire ?  
Tout ce qui n'est pas donné ou partagé est perdu !***



J'IM<sup>mon</sup>  
PATRIMOINE

**Webmaster :**  
*Jacques Leclère*

**Editeur responsable :**  
*Willy Clarinval*

Au Fil de la Meuse - Été 2023 - N° 63

***A vous, Monsieur Jean Javaux,***  
***artiste-peintre, écrivain, poète, conteur, historien et bon-vicant...***



Nous avons pour coutume de nous saisir de l'édito pour rendre hommage à certain(e)s ayant servi l'âme de notre Ville, toutes disciplines confondues. Des personnes qui, toutes jeunes, sont tombées dans la potion magique du folklore et de la tradition, auxquels à nouveau Dinant doit se référer au plus fort de sa vitalité. Des citoyens et des villageois qui ont su garder la mémoire fidèle des beaux et moins-beaux moments de notre communauté. Remarqué, leur passage parmi nous balise des témoignages dont le rappel perdurera. En fait, des racines de

terroir. Vraies et indélébiles.

Dans les domaines de l'Histoire, du Patrimoine et de la Culture que nous exhortons, personne d'autre que vous, Monsieur Javaux, n'aura fait montre de plus de conviction, de disponibilité et par-dessus tout d'excellence. Vos tableaux, si beaux et si parlants, en sont pour toujours la preuve la plus tangible. Une rétrospective amène à chaque fois une redécouverte de Dinant et de ses alentours. Cela continuera, encore et encore. Soyez-en certain. Les membres de l'association que je représente, auxquels s'ajoutent nos collaborateurs occasionnels, et, je n'en doute pas, tous les Dinantais attentifs à nos causes, vous remercient pour tout ce que vous avez été, tout ce que vous êtes et demeurerez : un exemple, un homme hors du commun, quelqu'un d'extraordinaire !...

C.W.

Réalisé par les bénévoles du groupe de travail de l'association «Au fil de la Meuse».

Toute reproduction de l'entièreté ou d'une partie de ce mensuel doit faire l'objet d'une demande écrite via le mail du webmaster : [fa618769@skynet.be](mailto:fa618769@skynet.be) !

## *Baudouin et Fabiola à Dinant.*

Ces deux photos se rattachent à la visite royale du 24/6/1964.

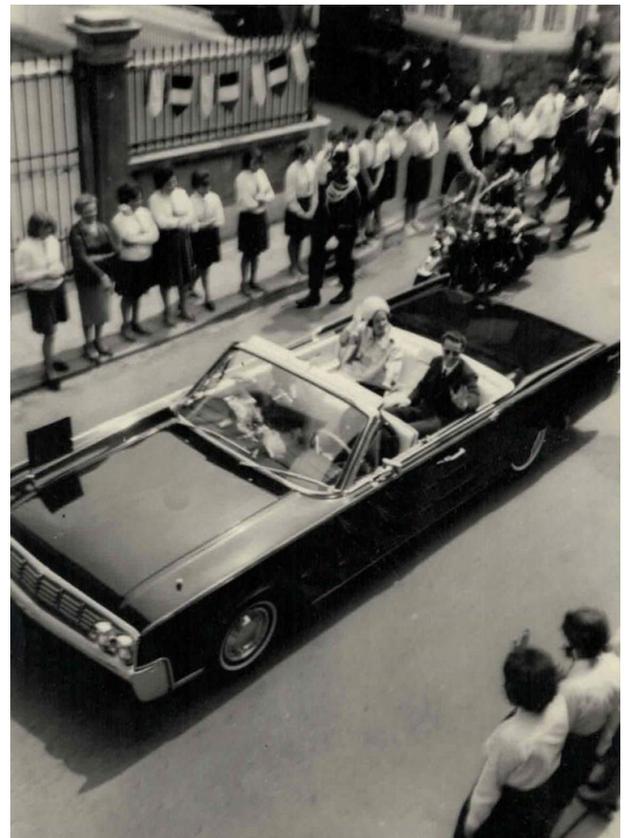
La première montre nos souverains écoutant un discours de bienvenue. Pour se rendre de la manufacture de tissus à l'hôtel de ville, ils avaient emprunté la vedette « La Ville de Dinant ».

Sur la seconde, on les voit traverser la ville à bord d'une limousine décapotable.

Le Roi Baudouin reviendra à Dinant, certaines fois lors des inondations de la Meuse...



*Dans la vedette qui les amène à l'hôtel de ville*



*Visite de la Ville*

## Guillaume Geefs.

Il est né à Anvers le 10/9/1805 et est décédé à Schaerbeek le 19/1/1883.

C'est un sculpteur belge de renom.

Il est formé à l'Académie royale des Beaux-Arts d'Anvers, puis part à Paris en 1823 pour s'essayer à son art. Revenu en Belgique, il est tout de suite remarqué par Léopold 1<sup>er</sup>, récemment promu roi. Celui-ci fait de Guillaume Geefs son sculpteur officiel.

Ce dernier est l'auteur de plusieurs monuments réputés à Bruxelles, Liège, Anvers, etc.

Parallèlement, il se lance en politique et devient conseiller communal à Schaerbeek en 1848 puis bourgmestre de 1852 à 1860.

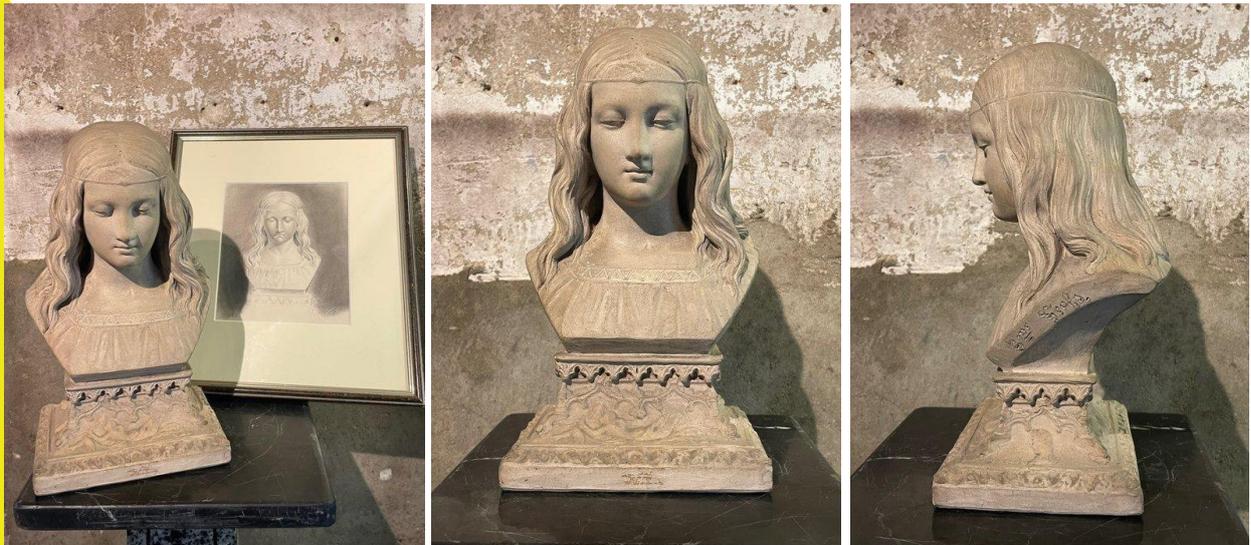
L'oeuvre que nous vous présentons en photo consiste dans le buste de Béatrice, la muse de Dante (1265-1321) bien connue. La dame s'appelait Béatrice de Folco Portinari (1265-1290) et ses portraits peints à l'époque sont bien différents de ce qu'affichent cette sculpture et bien d'autres. Celle-ci est signée « G.me Geefs ». Au dos figure une dédicace « A Edouard Fétis, son ami, G.me Geefs ». Le buste est accompagné du dessin original au crayon et encre noire, encadré, de 14,3 x 17,4.

Edouard Fétis (Bouvignes 15/5/1812-Bruxelles 31/1/1909) est une personnalité de notre entité. Critique musical et historien de l'art respecté, il fut notamment professeur à l'Académie Royale des Beaux-Arts de Bruxelles. En plus de son esthétisme avéré, cette oeuvre est assurément le symbole qui liait d'amitié les deux hommes. A noter que c'est précisément chez le statuaire Guillaume Geefs que le sculpteur dinantais Benjamin Devigne (1817-1894) perfectionna son art.

C.W.



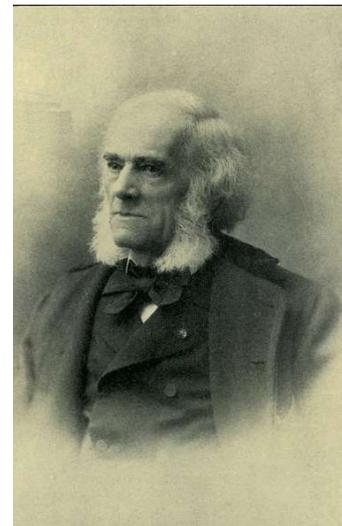
*Buste de Geefs*



*La sculpture sous des angles différents.*



*Guillaume Geefs*



*Edouard Fétis*

## Page picturale

Le peintre G-M Hubin



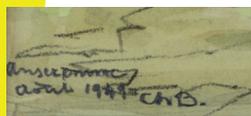
A remarquer : l'expressivité des chevaux en plein effort tirant le tombereau...

N° 36 - Campagne du Rond'chêne. DINANT.  
par : G. M. Hubin,  
Artiste-peintre, A.A.P.B.  
28, Rue Albert de Latour,  
1030. Bruxelles.  
0,60 x 0,40.

# Charles Bisschops

Charles Bisschops (Liège 1874- Rossignol (France)

Il fit l'Académie des Beaux Arts de Bruxelles. En 1931, il participa au salon des arts à Paris. Son thème de prédilection est le paysage qu'il peint de façon réaliste et toujours sur des tons vibrants. C'est ce qu'on retrouve dans son œuvre sur papier «Meules à Anseremme » ; signée, datée de 1949, aux dimensions de 24 x 29. Une peinture bucolique que l'on prend plaisir à regarder.



*Photo ancienne d'une meule près d'une ferme à Sorinnes. Située à l'entrée de Thynes, au lieu-dit Grogneau, elle a servi de lazaret aux troupes allemandes en 1914.*

## En allant du côté des gourmands...



LA TARTE MONTFERRANT

Une délicieuse tarte à la viande.



BOUCHERIE - CHARCUTERIE  
J. DINANT  
Rue Grande 152  
5500 DINANT

Tél: 082/ 22.37.35



SPECIALITES GASTRONOMIQUES DINANTAISES.

Les fines charcuteries " Maison " fabrication artisanale.  
Le saucisson d'Ardenne " Le Bayard de Dinant " .  
Les saucissons d'Ardenne à la bière de l'Abbaye de Leffe.  
Le rôti à l'Armoise.

Nous nous ne savons qui est « Julio 39 » et n'avons donc pu le contacter.  
Nous nous excusons auprès de lui.

Sté. ame. des bateaux luxe Namur - Dinant Touriste  
Namur - Dinant  
Pour l'horaire voir guide officiel des Chemins de fer No. 611

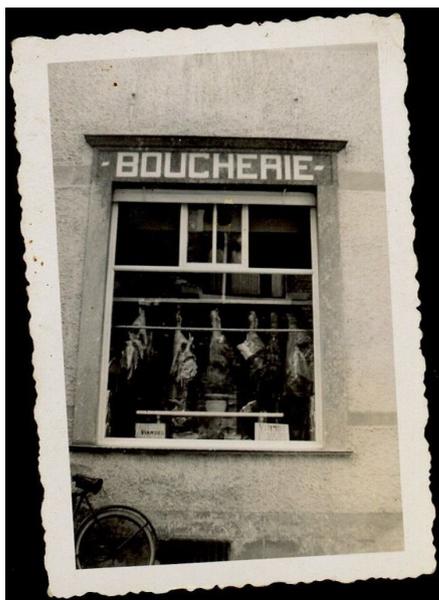
Correspondance

Ed. Nestl, Bruxelles.

**ANNEE**  
**1944**

Carpe de 19 livres capturée par M. Tamignaux  
près de Dinant, sur "Water-King" 40 100'

*Photos sympathiques et quelque peu inhabituelles.*



*Boucherie Pont-en-Isle. Manifestement une petite erreur de cadrage...*



*L'Union-Motor Dinant en grande ballade.*



*Arrivée en groupe à Pont-à-Lesse : on y pose fièrement !*



*Un petit rafraîchissement dans la Lesse (1946)*

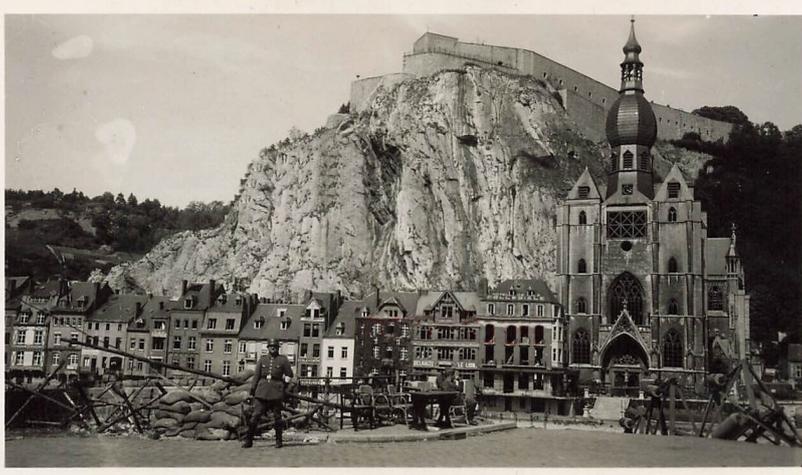


*Se risquer en pédalo sous le pont.*



*Tremplin de sky nautique aux Rivages.*

# Dinant 1940 - 1945



*Promenade au Rocher Bayard*



Document

# LE CALVAIRE DES 13 «ESPIONS» DINANTAIS



EXTRAIT DU JOURNAL  
**«NATION BELGE»**  
DU 27 SEPTEMBRE 1940

## I. - Avant-propos

Puisque nous sommes à la triste histoire de suspects qui furent arrêtés le 10 mai 1940, commençons par donner la liste de tous ceux qui firent partie de l'ultime équipe. Je dis «ultime équipe», car si en réalité une quarantaine d'arrestations eurent lieu le vendredi, treize seulement furent maintenues à Mons, et c'est ce qui fit que seul ce dernier groupe vécut la lamentable aventure que nous allons conter. Aventure invraisemblablement ignoble et qui exige que les responsables soient à leur tour l'objet des plus impitoyables sanctions.

Voici donc la liste des treize principaux suspects :

- 1) Adam Emile, né le 21 mai 1896, à Jochenie, domicilié à Chaumont-Florennes.
- 2) Davreux Henri, né le 16 avril 1910, à Halma, domicilié rue des Trois-Escabelles, à Dinant.
- 3) Ceccato Jacques, né le 3 février 1914, à Vigonovo (prov. de Venise), domicilié à Bouvignes-Dinant.
- 4) Pitzinger Arpad, né le 1er avril 1913 à Budapest, domicilié à Anseremme.
- 5) Pitzinger Kalman, né le 20 février 1902, à Budapest, domicilié rue du Palais, 15 à Dinant.
- 6) Simon Robert, né le 24 avril 1914, à Izel, domicilié rue des Fossés, 4 à Dinant.
- 7) Georges Ney, né le 30 mai 1907 à Rochefort, domicilié à Rochefort.
- 8) Schon Joseph, né à Verviers, le 31 août 1889, domicilié rue Grande, 18 à Dinant.
- 9) Léon Joncker, né le 2 juillet 1891, à Nassogne, domicilié à Jemelle.
- 10) Maurice François, né à Anhée, le 14 décembre 1901, domicilié à Vauzelles.
- 11) Meunier Paul, né à Jemelle, le 14 avril 1905, domicilié rue J. Wauters, 41 à Jemelle.
- 12) Jacques Fifils, domicilié à Rochefort.
- 13) Un jeune homme d'une trentaine d'années, originaire de Waulsort.

Parmi ceux qui figurent dans cette nomenclature, je retiendrai spécialement trois cas particulièrement intéressants : ceux de Joseph Schon et des deux frères Pitzinger.

Schon est un homme paisible, courtois, affable et d'une honnêteté qui jamais n'a été démentie par un fait quelconque. Physiquement, il ressemble à Harry Baur; il en a non seulement la physionomie, mais aussi le timbre de voix, le regard tour à tour paternel ou sévère. et le caractère solidement trempé.

C'est un brave homme, au sens le plus strict du mot. Il a, lors de la mobilisation belge, conquis la sympathie de tous les soldats qui fréquentaient son établissement. Car Schon est restaurateur; propriétaire d'un petit café quiet et paisible, où se donnaient rendez-vous les «plouks», il avait à l'égard de ses clients de paternelles tolérances; on l'appelait d'ailleurs «le père



Joseph Schon



Kalman Pitzinger

Schon», tant sa serviabilité était légendaire. Jamais il n'avait été, ni de près, ni de loin, mêlé à une affaire compromettante ou irrégulière; on le connaissait comme un très honnête commerçant et un homme absolument intègre. Tous les renseignements que j'ai pu recueillir à son propos me permettent d'affirmer, ici, de la manière la plus catégorique, que M. Hicquet, second substitut du procureur du Roi de Dinant, se trouve et se trouvera dans l'impossibilité absolue de justifier, par des arguments irréfutables, l'ordre d'arrestation qu'il décerna en date du 10 mai.

J'ajoute d'ailleurs qu'il en est de même pour Kalman Pitzinger et son frère Arpad Pitzinger, deux jeunes Hongrois qui quittèrent leur pays en 1920, lorsque le ministre Vandervelde ramena en Belgique un contingent de jeunes Magyars sans famille. Les deux frères Pitzinger, élevés en Belgique, avaient appris à aimer leur patrie d'adoption. Tout en demeurant hongrois de cœur et de sang, ils s'étaient acclimatés complètement à notre pays et avaient voué une véritable et sincère reconnaissance à ceux qui s'étaient occupés d'eux à l'époque de leur enfance malheureuse. Détail qui intéresse les sportifs : Arpad Pitzinger, devenu boxeur professionnel, s'était avantageusement distingué au cours d'une série de matches assez importants; huitième poids welter belge, il avait été accepté officiellement comme challenger du champion de Hongrie 1934. Tout comme son frère, il avait toujours vécu honnêtement, se désintéressant de toutes nos complications politiques; aucun faits, si futiles qu'il soit, ne saurait être invoqué aujourd'hui pour justifier la mesure qui fut prise envers ces deux malheureux.

## II. - Les arrestations

Schon et les deux frères Pitzinger furent arrêtés le 10 mai peu avant midi, à peu près en même temps que les dix autres «suspects» qui allaient devenir, trois semaines plus tard, leurs compagnons de baignade au camp de Saint-Cyprien.

Toutefois, il est à noter que si Schon demeura imperturbablement calme, il n'en fut pas de même des deux frères Pitzinger.

Tous les suspects, sitôt après leur arrestation, avaient été transférés à la prison de Dinant. Mais alors que le brave Schon se contentait de cuver en silence sa colère, les frères Pitzinger se livrèrent sans plus tarder à un charivari monstre qui ameuta les gardiens et força finalement le directeur à prévenir M. Hicquet, le magistrat auquel revenait le triste honneur d'avoir fait arrêter tous ces innocents.

Mandé d'urgence, le sieur Hicquet arriva à la prison à 18 heures. Il fit appeler Kalman Pitzinger au parloir, et s'étonna qu'il se fut ainsi permis de révolutionner la prison par un chahut systématique et intentionnel. Mais lorsqu'il menaça le Hongrois de nouvelles sanctions, celui-ci protesta vigoureusement, fermement décidé à défendre sa cause :

*- Je suis Magyar, rétorqua-t-il. Je ne puis donc être suspecté en raison de ma nationalité. J'exige qu'on me remette en liberté immédiatement. Votre mandat d'arrêt n'est qu'un acte arbitraire dont vous aurez à répondre...*

Hicquet, grand géographe devant l'Éternel, eut la candeur de lui répliquer immédiatement :

*- Vous êtes Hongrois !... Ça me suffit... La Hongrie et l'Allemagne, ça ne fait qu'un... Imaginez-vous que vous vous trouvez dans un camp de concentration. Vous n'êtes pas condamné, mais «simplement» suspect...*

*- Suspect ou passuspect, reprit l'obstiné Hongrois, je suis bel et bien en prison, dans une cellule, privé de toute liberté. On m'a pris mes cigarettes, mes allumettes, mes clefs. Avez-vous quoi que ce soit à me reprocher ? Et si vos soupçons sont injustifiables, rendez-vous compte que votre ordre d'arrestation est illégal et criminel ?*

Hicquet, cependant, ne voulut pas en démordre :

*- On vous connaît depuis longtemps, mon ami. Toutes vos déclarations ne parviendront pas à m'émouvoir. Vous êtes arrêté, et vous demeurerez arrêté jusqu'à la fin de la guerre... Quinze jours, deux mois, ou dix ans... Je ne saurais pas vous en dire plus...*

Kalman Pitzinger invoque alors un dernier

argument :

*- Je suis marié, Monsieur. J'ai une femme, un enfant. Que vont-ils devenir, seuls à Dinant ?...*

A quoi le sentimental substitut ne trouva qu'une réponse plutôt misérable :

*- Tout cela ne m'intéresse pas... Rompez !... (sic).*

\*

\*\*

Le samedi matin, et après d'insistantes démarches auprès du second substitut en question, la femme de Kalman Pitzinger obtint finalement de pouvoir faire visite au prisonnier. On imagine sans peine le désespoir de cette pitoyable maman, qui, sachant son mari innocent, et sentant s'accroître d'heure en heure la stupide méfiance de l'autorité judiciaire prévoyait déjà confusément le drame qui allait suivre. Bien que son mari lui eût donné l'adresse de la Légation de Hongrie à Bruxelles, en lui ordonnant de mettre le ministre magyar au courant de ce qui se passait à Dinant, elle n'espérait déjà plus pouvoir sauver son mari.

La veille également, Joseph Schon avait été arrêté à son domicile, rue Grande. Personne n'avait consenti à lui donner la moindre explication. On s'était contenté de lui déclarer qu'on le considérait comme suspect, mais nul n'avait pris la peine de lui exposer les motifs de cette suspicion très gratuite.

Le pauvre Davreux, dont le gosse était à la mort, et qui, père de quatre enfants, travaillait dur pour soustraire sa petite famille à la misère, fut appréhendé à son travail, et conduit - sans explications toujours - à la prison de Dinant. On ne lui permit seulement pas d'aller voir une dernière fois le petit mourant. Mais on crut bon de lui faire comprendre avec une brutalité crapuleuse, que s'il cherchait à fuir on le descendrait sans pitié.

Robert Simon fut arrêté chez lui par l'agent Georges Delhaize, qui ne l'autorisa même pas à terminer sa toilette. Le suspect partit donc en savates, et sans que sa femme eût été prévenue de ce qui se passait. L'agent Deffrand Adolphe, qui accompagnait son collègue, arracha de la main du «suspect» une cigarette que celui-ci venait d'allumer... Conduit à la prison de Dinant, Simon demanda toute la journée à parler au Procureur du Roi, mais le substitut Hicquet, qui s'était attribué la triste mission de faire coffrer tous ces innocents, ne tint même pas compte de cette juste requête et n'y donna aucune suite.

### III. - Prélude d'un cauchemar

Le samedi 11 mai, vers 14 h. 30, tous les «suspects» furent rassemblés dans le hall de la prison. Ainsi se forma un groupe où l'on comptait une quarantaine d'individus dont aucun n'a su dire pourquoi on l'avait arrêté. Tous ces malheureux furent hissés dans un camion de boulanger hermétiquement fermé. Parmi le contingent se trouvaient deux femmes, dont une - Léonie Blondelle - n'était vêtue que d'une simple chemise. On notait aussi dans cette étrange collection «d'espions», une petite fille de 14 ans (!) qui accompagnait sa mère, une femme d'origine allemande, à laquelle le hasard avait valu d'être soudainement considérée comme dangereuse.

Ce fameux convoi de «suspect» fut transféré sans retard à Couvin, escorté par la gendarmerie de Dinant. Les pandores, question sans doute de se rendre importants, eurent cette délicatesse d'annoncer aux habitants des villages où l'on faisait halte, qu'ils convoyaient des «agents de l'espionnage allemand». Il va sans dire que cette seule déclaration calomnieuse eut pour effet d'ameuter les populations ignorantes et crédules. Partout des cris retentissaient, peu rassurants : «A bas les espions ! A mort ! Massacrez-les...»

Cette sinistre farce se prolongea jusqu'à Couvin. Là, à peine arrivés, les «suspects» furent enfermés dans un atelier de la Fonderie, une fabrique de poêles où ils eurent le loisir de s'étendre quelques heures sur de la paille, dans une atmosphère empuantie et insalubre d'un local étroit et mal aéré. Les gendarmes de Couvin, auxquels les gendarmes de Dinant venaient de remettre les détenus, se montrèrent à vrai dire très corrects et prirent en pitié ces pauvres inculpés qui protestaient de leur innocence.

Le lendemain, 12 mai, dimanche de la Pentecôte, le substitut Hicguet réapparut, se décidant enfin à jouer ouvertement un rôle de garde-chiourme singulièrement étranger à ses fonctions. Armé d'un impressionnant revolver, il passa en revue son groupe de détenus, et finalement, s'adressant aux gendarmes, il eut ce triste courage de conclure :

- *Si l'un d'eux bouge, n'hésitez pas à tirer dans le tas... (sic).*

Cette même injonction fut répétée par cet étrange substitut, au moment où, le lundi soir, vers 7 heures, les suspects furent extraits de leur prison provisoire pour être parqués dans les deux camions qui allaient les transporter à Mons.

Ces deux camions appartenaient à la firme

«Servir», de Namur, et avaient été réquisitionnés pour les besoins de l'armée (?) Hermétiquement clos, ne laissant filtrer ni air, ni lumière, ils eussent convenu à des morts plutôt qu'à des vivants. Mais comme le très sensible substitut ne s'embarrassait guère de considérations humanitaires, ce fut en vain que les prisonniers protestèrent. Mieux encore : on ne servit même pas à manger à ces transférés, qui depuis la veille n'avaient plus rien à se mettre sous la dent...

L'ordre de départ ayant été donné, les deux camions s'ébranlèrent, suivis par une file de limousines dans lesquelles avaient pris place certains magistrats et avocats dinantais, dont quelques-uns étaient accompagnés de leur famille. Je cite au hasard de mes notes, quelques noms qui m'ont été donnés, et qui permettront aux dinantais de noter précieusement l'itinéraire que suivirent certains paniquards. Le juge Havaut et sa dame furent certes les plus remarquables; venaient ensuite l'avocat Guiseler, flanqué de sa famille; l'huissier Suffrangelle, caporal déserteur de la Défense Passive; un ou deux inspecteurs judiciaires, et pour terminer, - tout le monde l'a déjà deviné - le fameux substitut Hicguet.

La nuit fut triste pour les prisonniers. Les deux camions avaient dû, en effet, s'immobiliser, à la tombée du jour, devant un passage à niveau, fermé à la circulation. Et les pauvres suspects veillèrent pêle-mêle, accroupis les uns contre les autres, en écoutant passer les trains militaires. Les paniquards, eux, amateurs de confort et de modernisme, avaient eu tôt fait de découvrir dans les environs une hospitalière villa, où toute la bande s'était installée immédiatement. Encore faut-il ajouter qu'avant d'abandonner les deux camions où s'entassaient les «espions» de l'arrondissement de Dinant, le second substitut du Procureur du Roi avait eu l'heureuse idée de distribuer des revolvers aux pandores. Et il n'était allé rejoindre ses amis qu'après avoir répété aux gendarmes son sempiternel conseil :

- *N'hésitez pas à faire usage de vos armes si la nécessité vous y oblige...*

Le mardi 14 mai, à 5 heures du matin, tout le convoi se remit en route. Les détenus n'avaient pas mangé. On avait même interdit qu'ils satisfassent décemment leurs besoins naturels; et ceci laisse à penser ce qui se passa dans les camions hermétiquement clos, où une quarantaine d'hommes se trouvaient parqués avec des femmes et des enfants...

Ce fut dans ces conditions qu'on partit pour Mons. Les deux camions, - comme si les conducteurs eussent reçu des ordres précis quant à l'en-

droit où ils devaient se rendre - gagnèrent directement la Brasserie Labor. Le débarquement des suspects se fit dans la cour même de cette usine. Mais on ne leur laissa pas longtemps la faculté de se gaver d'air. Quelques instants après leur arrivée, ils furent en effet enfermés dans une cave-abri, empestée par des relents de chlore, et où régnait une température glaciale. Pitzinger, le premier se sentit devenir malade. Tous les détenus, l'un après l'autre, furent progressivement saisi par une même impression d'étouffement. Situation d'autant plus atroce qu'un gamin de six ans, atteint du haut mal, eut coup sur coup plusieurs crises épileptiques.

On m'a affirmé - et quand je dis «on» je parle d'une vingtaine de témoins - que le directeur de la Brasserie Labor vint visiter les détenus dans le caveau qui leur servait de prison, et qu'il déclara à M. Schon, lequel lui demandait de l'eau :

*- Vous voulez boire ? Qu'est-ce que ça peut bien me faire ? Il n'y a pas d'eau pour des cochons comme vous ! ...*

Ici se place un incident regrettable, et qui faillit donner lieu à une véritable tragédie. Dans la brasserie étaient cantonnés des soldats belges . L'occasion ayant été trop alléchante, ceux-ci avaient bu de la bière jusqu'à s'enivrer dangereusement. Lorsqu'ils apprirent que des «espions» avaient été enfermés dans une des caves de la brasserie, ils voulurent à tout prix contempler de près ces bêtes curieuses. Un groupe de ces soldats força la porte cadenassée du sous-sol, et les pauvres prisonniers, les voyant apparaître armés de mitraillettes, crurent que leur dernière heure avait sonné.

L'arrivée d'Hicget fit très heureusement diversion. S'apercevant que ces militaires s'apprêtaient à exécuter d'une manière plutôt expéditive, les redoutables individus qu'on lui avait confié, il eut un sursaut d'épouvante inavouée :

*- Qu'est-ce que vous fichez-là ?... hurla-t-il. Pas de ça, hein. Sortez d'ici, vous n'avez rien à y faire...*

Ainsi fut évité un drame effroyable...

Mais la sinistre comédie, elle, n'était pas encore près de prendre fin. Elle ne faisait au contraire que commencer.

Vers 13 heures, le magistrat-géôlier fit rassembler tous les détenus dans la cour de la brasserie, et leur appris qu'il allait les remettre aux mains de l'autorité militaire belge.

Cette «autorité militaire» ne tarda pas à apparaître, sous la forme d'un lieutenant ventripotent et gueulard - que je n'ai pu jusqu'à présent identifier

- et qui en manière de présentation, annonça aux prisonniers que «le premier qui bougerait aurait six balles dans la peau». L'avertissement fut répété tant de fois par cette infâme canaille, que tous les «suspects» désignent aujourd'hui encore cet indigne officier sous le sobriquet de «Six balles».

Le groupe des «espions» quitta ensuite, sous bonne escorte, cette sinistre brasserie Labor et fut conduit à l'Athénée Royal de Mons. Le soir venu, ils n'y reçurent ni paille, ni couvertures et durent se contenter de coucher sur le sol, dans la classe où on les avaient enfermés. Ceux qui avaient de l'argent avaient pu se procurer un peu de nourriture par l'intermédiaire d'un soldat qui se contentait d'une modeste commission de 10 pour cent sur tous les achats.

La nuit même, des avions allemands bombardèrent copieusement tous les objectifs militaires qu'ils purent y repérer. Il ne fut pas un instant question de faire descendre les «espions» dans les caves ou de les évacuer vers les abris. Plantée devant la porte de la classe, et suant la peur, la sentinelle belge se borna à prévenir les prisonniers que le premier qui tenterait de s'évader serait abattu comme un chien. Ainsi se passa cette nuit de cauchemar.

Au matin, vers neuf heures, le lieutenant reparut. Un rassemblement des détenus eut alors lieu dans la cour de l'Athénée. L'officier fit l'appel. Puis s'adressant à tous les «suspects», il expliqua :

*- Ceux que je vais nommer devront fout' le camp immédiatement. Celui qui ne sortira pas tout de suite des rangs sera définitivement bouclé... Donc, attention ! je commence ...*

Des noms s'égrenèrent, désignant autant de libérés. Et ce fut ainsi que se constitua, par l'élimination des «moins suspects», le fameux groupe des «dangereux», ceux dont l'ordre d'arrestation portait cette mystérieuse formule : «à surveiller».

Afin de ne pas perdre l'habitude, le lieutenant conclut par sa phrase favorite :

*- Vous êtes des «indésirables». Prenez garde ! Je serai sans pitié ! Le premier qui bouge a six balles dans la peau...*

Puis comme les malheureux avaient sans doute suffisamment séjourné à l'Athénée, l'officier eut soudain l'idée de les faire écrouer à la prison de Mons. Là, toutefois, il allait se heurter à un fonctionnaire consciencieux strictement respectueux des lois. La direction de la prison refusa en effet d'incarcérer ces détenus «étant donné qu'aucun mandat d'arrêt régulier n'avait été décerné contre eux».

«Six balles», furieux, décida sur le champ que

les «salauds» seraient emprisonnés à l'école des filles. Là, le contingent des «suspects» fut parqué dans une cave malpropre et sans air, où on daigna enfin donner à manger aux prisonniers. Deux heures plus tard, nouveau rassemblement dans la cour de l'établissement et nouvel appel. A cette occasion, un nouvel acteur entra en scène; il ne s'agissait plus cette fois d'un lieutenant mais d'un commandant, officier d'un régiment de ligne, petit homme trapu à la figure rougeaude et qui puait littéralement le vin. Celui-là aussi voulut tenter d'impressionner les détenus. Et l'indigence de ses propos, alliée à leur stupidité, en dit long sur la mentalité idiote de leur auteur :

*- Vos camarades, les Allemands, approchent... Mais vous ne les reverrez peut-être plus... J'aimerais mieux vous coller tous au mur plutôt que de vous laisser recouvrer la liberté...*

Comme conclusion, et s'adressant aux pandores, il ajouta :

*- Gendarmes, enlevez-moi ce cheptel... (sic).*

Encadrés de leurs gardiens, les prisonniers furent alors conduits à la caserne de la gendarmerie. Mais lorsqu'ils y arrivèrent, celle-ci flamboyait. Le groupe ne sachant y pénétrer, tous les prisonniers furent alignés contre le mur, les mains derrière le dos, face à une mitrailleuse braquée...

Trois heures et demie s'écoulèrent dans cette atmosphère de terreur. Trois heures et demie durant lesquelles les malheureux détenus crurent qu'on allait, d'un moment à l'autre, les exécuter. Fils, exténué, étant tombé évanoui, fut relevé à coups de pied par un gendarme. Pendant ce temps-là, alertés par les bruits qu'on avait répandus, la populace s'était rassemblée non loin de là ; il y eut même, dans cette foule, des individus assez lâches pour s'attaquer à des hommes désarmés; on lança des pierres aux «vendus»; si des soldats français, passant à proximité des prisonniers, les insultèrent; quelques-uns eurent même des gestes de menace.

Vers quatre heures arriva un camion à benne basculante, dans lequel les prisonniers durent monter, suivis de quatre gendarmes. Il n'était même plus question de nourriture, et nul n'osa protester dans la crainte de représailles toujours possibles.

Le camion fila droit sur Tournai où les «suspects» furent remis à un groupe de soldats du 7<sup>e</sup> de Ligne, temporairement cantonnés à la caserne d'artillerie. Vers le soir, un sergent procéda à une inspection générale et enleva à ses prisonniers les quelques misérables cigarettes qu'ils avaient réussi à se procurer.

Le lendemain, - jeudi 16 mai - on les conduisit à la gare en leur faisant traverser à pied toute la ville. Les badauds, accourus pour dévisager ces êtres fantastiques, les insultaient au passage. Ce fut à la gare de Tournai qu'eut lieu l'embarquement dans un des wagons du fameux train fantôme dont faisait partie le wagon B 38758, auquel nous avons consacré toute une série d'articles sensationnellement écoeurants.

Sur le wagon, on inscrivit à la craie, en caractères d'affiche, l'indication suivante : «Parachutistes - Espions - Cinquième colonne». Et ce fut sous l'égide de cette formule odieusement mensongère que les pauvres «suspects» commencèrent leur voyage vers Orléans, voyage qui devait durer six jours, dont quatre et demi sans que la moindre nourriture ne fût distribuée aux captifs.

## IV. - Vers la France ...

A ce propos, j'ai recueilli des détails stupéfiants qui montrent à quel degré de vilénie certains Belges ont su descendre. Certains soldats ont en effet exigé qu'on leur payât 100 francs pour un litre d'eau, ou 1.000 francs pour un seau. Mais s'ils étaient prompts à prendre l'argent des malheureux prisonniers, jamais ceux-ci ne recevaient à boire.

La soif, comme bien on pense, eut tôt fait de créer ses habituels ravages. Durant la quatrième nuit, la folie commença à gagner certains groupes de transférés. Dans tous les wagons on hurlait, comme dans un délire :

*- A boire !... De l'eau !... Par pitié, à boire !...*

En écho, les soldats convoyeurs répondaient rageusement :

*- Fermez vot'gueule, là dedans, ou on tire !...*

Ils tirèrent d'ailleurs, et à plusieurs reprises. Ils carnardèrent les wagons au jugé, tuant sans discernement des damnés qui se révoltaient devant cette inhumaine et monstrueuse tragédie. Au matin, en ouvrant les wagons, le sergent de garde demandait simplement :

*- Où sont les morts, qu'on les sorte ... ?*

Les précisions qui m'ont été fournies écoeurèrent jusqu'à la nausée : des femmes indisposées furent obligées de procéder à une toilette sommaire devant leurs propres enfants; les prisonnières étaient pratiquement obligées de satisfaire leurs besoins naturels devant des soldats français qui, crapuleusement, faisaient cercle autour d'elles et se

livraient à des plaisanteries ignobles : une femme de vingt-six ans, enceinte de six mois et ayant accouché, se vit arracher son enfant qu'on lança sur le ballast; un gamin de 15 ans, délirant de soif, fut assassiné à coup de revolver parce qu'il ne voulait pas avouer qu'il était réellement un parachutiste allemand.

Le dimanche 19 mai, le train s'arrêta en gare de Tours, où tous les prisonniers furent alignés le long des quais. Les femmes s'évanouissaient à tout instant; les hommes, livides de faiblesse, se tenaient à peine debout. M. Schon reçut alors un peu de pain et une tasse de café; il n'avait plus mangé depuis Tournai !

Puis le train repartit vers le Sud... Dans la nuit du 20 au 21 mai, le convoi s'immobilisa dans la gare de Cerdan du Loiret. Un capitaine français du 605<sup>e</sup> d'infanterie coloniale se hissa dans le wagon où se trouvaient les «espions» dinantais et détroussa cyniquement les prisonniers. Ayant trouvé de l'argent dans les poches d'un détenu, il ordonna à tous les autres de se déshabiller complètement. Puis, il visita minutieusement tous les vêtements, arracha les doublures et récupéra ainsi une somme rondelette.

Lorsqu'il arriva à Pitzinger, celui-ci, scandalisé, ne put s'empêcher de protester :

*- Je suis Hongrois!... Je ne sais pas pourquoi je suis ici!... Vous n'avez pas le droit de m'enlever mon argent...*

*- Tu vas crever, sale gueule de B... ! riposta l'officier. Tu n'as plus besoin d'argent...*

Et Pitzinger se vit délester des 47.000 francs belges et des 28 livres sterling dont il était porteur. Le brave Schon, lui, y laissa 600 francs.

A signaler ici que les soldats belges qui assuraient la garde du convoi étaient commandés par le caporal ADRIEN GAZIAT, DE GOCHENIE, formellement reconnu par deux témoins. Je dois à la vérité de préciser que si ce caporal ne s'est pas personnellement livré à des actes répréhensibles envers les prisonniers qui lui étaient «confiés», il n'en est pas moins vrai qu'il n'a rien fait pour empêcher ses hommes de se conduire comme de sinistres voyous ; par ailleurs, et du fait qu'il était gradé, il lui serait possible de désigner par leur nom les soldats qui faisaient parties de son peloton, et qui, eux, ne relèvent plus à présent que de la justice belge.

## V. - Réquisitoire

Je n'en finirais pas s'il me fallait relater par le menu la suite de la terrible odyssee des 13 princ-

paux «espions» de l'arrondissement de Dinant. Les huit jours qu'ils passèrent au camp d'Orléans, les interminables semaines qu'ils vécurent au camp de Saint-Cyprien, les souffrances morales qu'on leur fit subir, les privations auxquelles ils furent astreints, les humiliations invraisemblables qu'on leur infligea sadiquement, tout cela finit par lasser le journaliste le plus aguerrri, tant les détails de cette épouvantable aventure sont empreint de ces caractères plutôt rares: la monotonie dans l'horrible et l'uniformité dans l'ignoble. Pour ceux qui auront lu l'histoire des damnés du wagon B38758 - histoire à laquelle la «Nation Belge» s'est fait un devoir de donner la plus large publicité - l'exposé de toutes les épreuves que traversèrent Schon, Pitzinger et leurs compagnons ne conduirait qu'à de nouvelles redites et la répétition de choses connues déjà de tous les Belges. Ceux qui ont lu les confidences de Serge Doring et les révélations du docteur Borms savent ce qu'ont été les camps français du Midi; inutile donc d'y revenir...

Mais ce qui importe de signaler au public, c'est qu'on ne saurait même pas reprocher à un Schon, ou à un Pitzinger, une activité et une idéologie politique antérieure, contraires aux intérêts nationaux de notre pays.

Depuis son retour à Dinant - 2 août 1940, - Joseph Schon a adressé au Parquet du Procureur général diverses plaintes qui jusqu'à présent sont demeurées sans suite. Nous ne voulons toutefois pas admettre encore que la Justice Belge soit véritablement décidée à faire la sourde oreille. Mais comme mon enquête à Dinant m'a démontré qu'aucune sanction n'avait été prise contre ceux à qui incombent les responsabilités, je crois devoir poser ici l'énoncé d'un problème absolument clair, qui ne contient aucun équivoque et ne saurait donner lieu à aucune équivoque.

Le premier non-sens que renferme la situation présente - et ce non-sens est une sorte de défi à la logique - c'est que M. Hicguet, après avoir abandonné son poste, a repris ses fonctions dès son retour à Dinant, alors que M. De Cerf, le procureur du Roi, se trouve encore être actuellement suspendu, bien qu'il ait, lui, cherché à revenir à Dinant, et qu'il soit, jusqu'à la dernière minute, demeuré en communication avec le ministère de la Justice. Notons en outre que M. De Cerf est absolument étranger à l'arrestation des prétendus suspects, et qu'on ne saurait lui reprocher, comme à M. Hicguet, d'avoir joué le garde-chiourme jusqu'à Mons, et d'avoir menacé de mort des gens absolument innocents et parfaitement inoffensifs.

Lors de l'entretien que j'ai eu avec lui, le second substitut m'a déclaré qu'il n'avait fait qu'exé-

cuter les ordres reçus de Bruxelles. Aucune autre précision ne m'a été donnée, et mon insistance obstinée s'est heurtée à d'adroites réticences, trop transparentes malheureusement. Or, quand M. Hicguet nous a parlé «d'ordres reçus de Bruxelles,» nous avons cru comprendre que cette imprécision n'était qu'une adroite dérobade, et qu'en fait d'ordres de Bruxelles, M. Hicguet n'avait reçu que le texte du fameux arrêté-loi de septembre 1939.

ou le Parquet de Bruxelles ignorait jusqu'à l'existence de Schon et de Pitzinger, et dans ce cas la solution se trouve à Dinant; ou Schon et Pitzinger figuraient sur les listes noires de la franc-maçonnerie Sûreté Belge, et dans ce cas, la solution est à Bruxelles. Car il doit y avoir un responsable dans toute cette affaire; il doit exister un individu qui, sans qu'aucun élément justifîât cette mesure, a ordonné l'arrestation des «dangereux espions». A moins encore que le Parquet de Dinant ait fondé ses suspicions sur des renseignements fournis par un agent spécial, une sorte d'inspecteur dinantais de la Sûreté Publique.

Pour avoir démêlé déjà pas mal d'énigmes de ce genre, je serais plutôt disposé à adopter cette dernière formule.

Si cette hypothèse était vraiment exacte, le Parquet de Dinant n'aurait plus qu'à nous expliquer pourquoi il, accepta, comme paroles d'évangile les déclarations peut-être tendancieuses d'un inspecteur.

En somme, ce que nous désirons - et ce que nous obtiendrons d'une manière ou d'une autre - c'est que toute la lumière soit faite sur cette triste affaire, et que le coupable soit implacablement puni. Depuis de nombreuses années déjà, nous collectionnons des cas stupéfiants qui ne sont guère flatteurs pour la justice belge. Or, en Belgique, une sanction n'est pas conditionnée au bon plaisir d'un magistrat supérieur; elle est en fonction de l'illégalité d'un acte posé par un citoyen, quel qu'il soit.

Des hommes qui ont failli crever comme des chiens dans des camps de concentration étrangers ne sont plus capables de passer l'éponge sur des gaffes qui auraient pu leur coûter la vie. Il faut avoir perdu le sens de la logique pour admettre qu'après avoir souffert ce qu'ils ont souffert, ils soient disposés à attendre définitivement une sanction qui ne vient pas. Dans toute cette affaire dinantaise, il y a un élément trouble qu'il conviendrait de dissiper au plus tôt, faute de quoi on serait obligé d'admettre que la justice belge ne frappe que le vulgaire, et s'abstient de toucher aux coupables qui font partie de la caste judiciaire. Une telle compréhension

des choses, si elle est propre à l'ancien régime, ne pourrait s'harmoniser aux principes nouveaux. Tout magistrat est un simple fonctionnaire payé pour remplir un tâche déterminée, toute de droiture et d'intégrité. Nous ne voulons plus nous rallier à cette théorie surannée qui veut qu'un magistrat soit une sorte de demi-dieu que nous devons nous contenter d'adorer avec respect et humilité.

L'odyssée des Degrelle, des Borms, des Serge Doring, des Lercy, des Schon et des Pitzinger est une infamie qui plus jamais ne devra se renouveler. Quand on recherche les origines de ces monstruosité judiciaires dont la Belgique a offert ces derniers temps, des exemples-records, on est surpris de constater que l'instinct de la saine logique a subi, dans notre pays, une sorte d'atrophie dangereuse. Nous avons vu à l'occasion de certains procès en correctionnelle, des inculpés condamnés sans preuves, pour cette curieuse raison que le juge les croyait «capable du fait». Cette élastique conception explique à elle seule les arrestations abusives et injustifiées qui ont eu lieu en mai 1940. Toute notre machine judiciaire devrait en somme être restaurée sérieusement. Je ne dis pas «rajeunie», car le poison s'est infiltré jusqu'aux couches les plus profondes; et il n'est pas rare que nous entendions au tribunal un jeune magistrat répéter candidement les âneries de ses prédécesseurs. Plutôt que de balayer les couloirs du Palais de Justice, il serait peut-être préférable qu'on balayât tous les éléments prétentieux et outrecuidants qui les encombrant. Il est pénible de constater qu'en ce vingtième siècle orgueilleusement imbu de toutes ses conquêtes, il existe une infinité de magistrats qui sont incapable de se soumettre aveuglément aux dogmes fondamentaux du rationalisme simple.

La Justice - avec une majuscule - ne compte qu'avec des faits et non pas avec des impressions personnelles, des appréciations, des hypothèses, des «peut-être», des «sans-doute».

«Il ne s'agit pas de savoir, - a dit Schumann - si un homme semble être ou ne semble pas être coupable : il s'agit de savoir s'il l'est ou s'il ne l'est pas...»

Pour nous, nous avons la preuve que M. Hicguet l'était. Et nous attendons maintenant qu'on lui applique les sanctions qui s'imposent...

R. WERNER

## *Dinanderies*



*Très belle dinanderie signée Maudoux.  
En détails, ses faces différentes l'une de l'autre.*

## René Van Campenhout.

Cette huile sur toile, d'un beau format (51 x 65), a été réalisée et signée en 1948 par René Van Campenhout, qui par ailleurs officiait dans la magistrature judiciaire de Dinant. Elle s'intitule « Reflet Vieille-Anseremme » et a trouvé un nouvel acquéreur le 11/12/2022.

Écoutons Jean Javaux : « Elle représente « la ferme » qui se situait à l'extrémité du Quai Van Geert, à l'aval du quartier du vieil Anseremme. Elle est peinte depuis la route de Givet, pas loin de la défunte Auberge du Tunnel, tenue par Jadoul puis Bodaux, avant de devenir l'Auberge de Moniat, puis de disparaître».

L'auteur est quelqu'un qui a compté dans l'évolution picturale de Jean Javaux. En effet, c'est lui qui a initié l'ami Jean à la peinture à l'huile.

Il est le fils de François Van Campenhout, dont nous parlons également dans notre publication.

Le tableau est d'une très belle réalisation, bien équilibrée dans l'agencement de la perspective, permettant au regard du spectateur de traverser aisément la Meuse de rive en rive. Il est vrai, comme l'indique le titre, que la Meuse présente de très beaux reflets.

Merci à Jean Javaux pour ses commentaires et à Bernard Rondiat pour ses photos.

C.W.



*Signature de l'artiste*



*La ferme en 1934 (collection B. Rondiat).*



*La ferme en 1936 (collection B. Rondiat).*



*Autres photos de la ferme (collection B. Rondiat).*



*« Elle est peinte depuis la route de Givet, pas loin de la défunte Auberge du Tunnel, tenue par Jadoul puis Bodaux, avant de devenir l'Auberge de Moniat, puis de disparaître ».*

## François Van Campenhout.

Il est le père de René, dont nous parlons dans ces pages, à propos d'une belle peinture du site du Quai Van Geert à Anseremme.

Il s'agit ici des vieilles maisons d'Anseremme faisant face à l'Île d'Amour. Le dessin de 1897 s'intitule, selon ce qui est écrit à son bas, « croquis de route ». Son auteur prenait pension chez les sœurs Minet à Gendron (communication de Jean Javaux).

C'est un témoin du passé, qui pourrait intéresser les archéologues du bâti. On y décèle une construction quasi à l'identique des maisons, à toit pentu. D'autres éléments architecturaux paraissent dignes d'intérêt, telles les fenêtres apparemment à meneaux de la bâtisse centrale (17ème siècle?).

C.W.



## Le Roi Albert 1<sup>er</sup> et les vues de Dinant

Dans une précédente édition, vous vous présentions certaines vues de Dinant relatives au sinistre de 1914. Sur chacune, une partie d'un soldat. En fait, il s'agit du Roi Albert 1<sup>er</sup>. C'est de nouveau notre ami Jacques Poncelet qui nous a secourus. Encore un grand merci à lui ! Voici donc reconstitué ce puzzle hautement patriotique.



## La vraie malle-poste Dinant Ciney.

Il y a déjà quelque temps, nous avons évoqué cette liaison routière entre les deux villes.

Nous avons découvert une petite étude à ce propos, et nous croyons utile de vous la faire partager.

Elle émane de « La Petite Gazette, de l'anecdote et de l'insolite » et s'intitule « LE CONDUCTEUR DE DILIGENCE ». Elle a été mise en ligne le 11/04/2016 dans la rubrique « Vieux métiers » par René Henry, La Petite Gazette du journal Vlan.

La Petite Gazette du 11 juillet 2012.



Monsieur Fernand Maurer de Hamois, m'a confié un ensemble de documents présentant un pan entier de l'histoire des transports dans nos régions puisque ces pièces nous conduisent au milieu du XIXème siècle quand son ancêtre obtient, le 9 août 1856, un avis favorable de la députation permanente quant à la demande qu'il a introduite avec le Sieur Orban en vue d'obtenir la concession d'un service de messageries entre Dinant et Ciney. Il est d'ailleurs intéressant de faire remarquer que la même députation permanente avait, le 20 juin précédent, refusé aux mêmes Sieurs Orban et Maurer l'autorisation d'établir ce même service de messageries. Un avis, publié dans une feuille locale, dont je n'ai malheureusement pas les références, mais qui daterait du 9 juin 1861, donne quelques informations sur le service offert :

*Martin MAURER, propriétaire d'un char-à-bancs de Ciney à Dinant, a l'honneur d'informer le public, qu'il part tous les jours de Ciney pour Dinant, après l'arrivée du convoi de chemin de fer du Luxembourg venant de Jemelle ; et de Dinant pour Ciney, de l'hôtel des Ardennes, à 3 heures de relevée pour correspondre, à Ciney, avec le convoi venant de Luxembourg pour Bruxelles et avec celui de Bruxelles pour Luxembourg.*

Mon correspondant m'apprend que son ancêtre Martin Maurer, né le 11 juin 1818 à Bettingen, en Prusse, décéda à Ciney le 3 mai 1868. C'est à la suite du décès de son père qu'il émigra vers nos régions où il devient conducteur de la diligence Ciney-Dinant. A sa mort, son épouse poursuivra l'entreprise de 1868 à 1877. Des documents fournis par M. Fernand Maurer, je conclus que la diligence, elle, poursuivra sa route. En effet, c'est ce véhicule que le Musée de la Vie Wallonne a acquis en 1925, date à laquelle elle cessa de circuler entre les deux villes. Elle venait de subir la concurrence d'une ligne d'autobus qui venait de se créer, la lutte était inégale et le progrès l'emporta sur la tradition. Son propriétaire, venant d'acheter lui-même un omnibus automobile, a vendu les deux diligences dont il s'était servi jusqu'alors. La voici telle qu'elle a été présentée dans le n°8 des Enquêtes du Musée de la Vie Wallonne daté d'octobre 1925. Elle devrait, à terme, être exposée au Musée des Transports en commun au Pays de Liège ; c'est du moins ce qui était officiellement annoncé à mon correspondant en avril 2009 !

La Petite Gazette du 1<sup>er</sup> août 2012.

MON AIEUL ETAIT CONDUCTEUR DE DILIGENCE !

Monsieur Fernand Maurer, de Hamois, nous a permis d'évoquer la mémoire de son aïeul et, surtout, le métier qu'il exerçait entre Ciney et Dinant : conducteur de diligence. Cette semaine, toujours grâce à l'importante documentation mise à ma disposition par M. Maurer, nous évoquerons le passé de ce mode de transport dans nos contrées.

Ainsi dans une brochure faisant partie de la série « Documents » publiée à l'occasion du millénaire de la Principauté de Liège et les 150 ans de la Belgique, j'extrai la pièce suivante datée du 13 mars 1687 et conservée aux Archives de l'État à Liège (Archives du Conseil Privé, Registre aux dépêches, 1683-1687, t. XXXIV, f° 347).

*Ajoutes et modifications à l'octroi du 28 février 1687 autorisant l'établissement d'un service régulier de voitures entre Dinant et Liège.*

13 mars 1687

*S.A.S. estant requise de la part de Michel et Mathy de St-Hubert de régler quelques points nécessaires pour faciliter le charoy vers Dinant, en exécution de l'octroy leur accordé par ses lettres patentes du 28 février dernier, et considérant qu'avant tout il convient de pourvoir à ce que les chemins soient mis en état de s'en pouvoir commodement servir, Sadite Altesse, ne voulant rien obmettre de ce qui peut dépendre d'Elle pour rendre la chose autant plus praticable et avantageuse au commerce et au public, ordonne sérieusement par ceste à son magistrat de Dinant de rendre bons, incessamment, les chemins qui sont de son ressort, signamment au lieu de Froidvaux, et de les y entretenir.*

*Que tous et chacun village de la route qui seront indiqués à son haut officier, devront de mesme, sans aucun délai ny remise, à la première semonce de sondit officier, réparer et entretenir pareillement les chemins de laditte route pour autant qu'elle s'estendra par leur district et sera pais de Liège, sans toucher aux terres estrangères, conformément à ce qui a esté autres fois suivi par charoy et voiturier. Et afin que les chartiers et voituriers de laditte route soient spécialement distingués, S.A. permet à chaque homme qui y sera employé de porter les couleurs de ses chartiers ordinaires, voire parmy serment de ne s'en servir à aucun autre usage et de ne les prester à autrui ; voire mesme il leur sera permis de porter des armes à feu découvertes et chargées à balles contre les voleurs.*

*Et comme S.A. a commandé ausdits de St-Hubert de partir chaque lundy d'une ville à l'autre, et qu'il lui a esté remonstré qu'il y avait plus d'avantage et de bénéfice pour le commerce de rendre la voiture plus fréquente, Elle a bien voulu, à leur réquisition, leur accorder la permission de pouvoir faire aller successivement les charrettes les lundis et jeudis d'une ville à l'autre, à sçavoir le lundy de Dinant, le jeudy de Liège, le lundy de Liège et le jeudy de Dinant, ordonnant pour ce à tous ceux qu'il touchera de s'y conformer et de s'acquitter respectivement des devoirs de leurs charges, à l'exécution tant des présentes que des lettres d'octroy susdittes.*

*Donné au Conseil de S.A. le 13 de mars 1687.*

N.D.L.R. En 1687, le prince-évêque de la Principauté de Liège est Maximilien-Henri de Bavière.

En outre, ce prélat, détesté des Liégeois, était également archevêque-électeur de Cologne et évêque de Hildesheim ; en 1683, il fut, en plus, nommé évêque de Munster.

Le département de Sambre et Meuse a été créé le 1<sup>er</sup> octobre 1795, il sera dissous en 1814 ; mais avant même sa constitution officielle, des décisions administratives se devaient d'être prises. Ainsi, le 23 janvier 1793, l'administration provisoire requérait le citoyen Bosque pour que soit établi un service de poste aux lettres entre Dinant et Givet et entre Dinant et Ciney.

Dès 1856, le nom de Martin Maurer, l'aïeul de mon correspondant, apparaît régulièrement dans les délibérations de la députation permanente pour modifier le service de messagerie qu'il exploite entre Ciney et Dinant ou quand il sollicite une réduction de la taxe due aux barrières de Sorinnes et de Dinant. La dernière fois où ce patronyme apparaît dans ces délibérations officielles c'est le 12 octobre 1877, quand sa veuve abandonne l'exploitation de son défunt époux. Elle sera transférée au sieur Potier.

La fin du XIX<sup>ème</sup> siècle coïncide avec l'apparition d'un nouveau mode de transport ainsi que l'indique la députation permanente en date du 11 août 1899 quand elle décide « sous conditions et sous réserve d'approbation Royale, d'autoriser la Société anonyme régionale de transports par automobiles, à Namur, à établir un service d'automobiles à vapeur pour le transport de voyageurs en commun et de marchandises, entre Profondeville et Dinant, avec service de Dinant à Namur et retour, pour prendre les dépêches postales à 10 heures du soir ». L'heure du déclin des malles-postes et des chars-à-bancs avait sonné.

### **La Petites Gazette du 15 août 2012.**

Grâce aux informations et documents fournis par Monsieur Fernand Maurer de Hamois, nous avons eu la chance d'évoquer la réalité de ce métier d'autrefois. Voici pour conclure sur le sujet ce que disait sur ce

même thème et à propos de cette diligence montrée il y a peu, le journal local « Les Nouvelles du Condroz » du dimanche 9 novembre 1930 sous la plume d'un certain Pol Judon :

« *La dernière diligence en Wallonie.*

*La semaine dernière, deux forts chevaux ont amené vers Liège la vieille diligence qui a fait le service Ciney-Dinant jusqu'en 1925. On se rappelle que son propriétaire M. Joseph Lamor avait espéré lutter, malgré tout, contre la concurrence d'une ligne d'autobus, créée en 1924.*

*Après quelques mois, il avait fallu se rendre à l'évidence : en notre siècle d'essence et de vapeur, la « diligence » et ses deux mules n'étaient plus de leur temps. Elles subirent le sort impitoyable réservé aux vieilles choses d'ici-bas et, du jour au lendemain, elles furent, c'est le cas de le dire, supprimées de la circulation.*

*C'est un reste du bon vieux temps qui disparut définitivement.*

*Le char à banc du père Lamor et de Jules, des Dernelle, des Barzin, des Maurair était beau, cependant ! On le revoit, ni vert, ni gris, ni jaune, mais de cette couleur indéfinissable de la route qu'il parcourait.*

*Haut sur roues, coiffé d'un immense bonnet-abri des marchandises, anguleux, ceinturé d'une bande claire où se lisaient les noms des destinations, il avait bel air quand même !*

*Là-bas, vers Achêne, vers Sorinnes, la vieille voiture supportait tout : la bise qui fouette, la neige fine et les rafales sifflantes de la pluie.*

*Jules Lamor, qui a assuré pendant trente-cinq ans le service de la diligence Ciney-Dinant en a connu de riantes et tristes aventures, des incidents et des accrocs au cours de tous ses déplacements.*

*Le dernier char-à-bancs de Wallonie vient d'être acquis par le Musée de la Vie Wallonne à Liège. C'est là la reconnaissance pour bons et loyaux services. Il méritait d'être conservé, car il manque une date dans l'histoire des transports dans notre pays ».*

Jules Lamor dut se reconverter en troquant son habit de cocher contre une salopette de conducteur de camions, au service de « l'Economie Populaire », entreprise cinacienne plus connue sous le vocable de « l'Epécé ».

Pour ce qui concerne la malle-poste qui assurait le service entre Ciney et Dinant, un extrait du calendrier de 1981 édité par l'ASBL Pro-Post et la Régie des Postes nous procure quelques informations :

« C'est Monsieur Léon Sommelette, né à Achêne en 1850, qui fut le dernier conducteur à assurer, au début de ce siècle (il s'agit du XXème siècle) le dur service du transport du courrier postal entre Ciney et Dinant. Il s'agissait, en effet, d'un service assez pénible.

La malle-poste quittait la poste de Ciney à 7 heures du soir et arrivait à Dinant à 9 heures.

Après avoir remis les dépêches à la poste, le conducteur restait à Dinant jusqu'à 2 heures du matin.

Un service postal spécial préparait le courrier à destination de Ciney.

La malle-poste Ciney-Dinant n'était pas très confortable, il y avait place pour huit voyageurs dont deux s'installaient à côté du conducteur.

Une boîte aux lettres était accrochée à l'arrière et un coffre blindé, fermé à clef, était destiné à contenir les dépêches. Fermé au bureau de départ, ce coffre était ouvert au bureau d'arrivée par les préposés de la poste.

En 1932, à l'occasion d'une interview, Monsieur Léon Sommelette, alors âgé de 82 ans, confiait au journaliste qui désirait savoir s'il n'avait jamais eu peur de circuler seul ainsi la nuit :

« J'avais un chien-griffon « Serdjant » qui était admirablement dressé. Il faisait le voyage sous la voiture, marchant derrière le cheval, et chaque fois que nous croisions un passant il baissait la tête, laissait passer la voiture et suivait alors en surveillant le convoi. Si quelque riverain avait une lettre à mettre à la boîte, il devait me faire signe d'arrêter et j'appelais « Serdjant » pour permettre à la personne d'approcher de la boîte aux lettres ». »

La confusion est aisée, à notre époque, entre ces deux modes de locomotion. La malle-poste, ainsi que le cabriolet appelé « chaise de poste », étaient spécialement destinés au service de la poste, quoique prenant en plus quelques voyageurs. La voiture publique ou diligence, par contre, était destinée au transport de personnes et de marchandises. Occasionnellement, elle prenait également des dépêches et correspondances. »

En 2016, la malle-poste a fait l'objet d'une importante restauration avant d'être présentée au Musée des transports en commun en Wallonie. La diligence fait donc partie des collections de la Province de Liège. Elle a dû être construite vers 1860. Ses dimensions sont : 2,36 m de hauteur, 1,95 m de largeur et 4,38 m de longueur.

C.W.



En janvier 1925, M'Arthur Tillet, Secrétaire Communal de Ciney, a fait photographier la malle-poste qui, conduite par M'Jas. Lamor de Ciney, faisait depuis un temps déjà l'outain, le service journalier de Ciney - Dinant et retour.

Deux entrepreneurs ayant organisé chacun un service d'auto-cars, l'un Ciney - Adène - Dinant et retour, l'autre Ciney - Longjumeau - Cellas - Dinant et retour, M' Lamor a vendu ses attelages et a remplacé son véhicule, représenté au verso de la présente, par un auto-car.

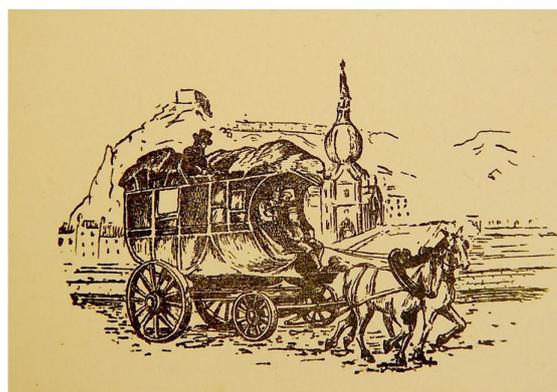
Cette photo m'a été donnée par M' Arthur Tillet, mon cher cousin et filleul, le 4.2.1925.

Voir les noms cités, repris par ailleurs dans l'article



Était-ce encore une autre malle-poste ?

On pourrait pencher plutôt vers une diligence, celle-ci n'ayant pas de coffre-toit.



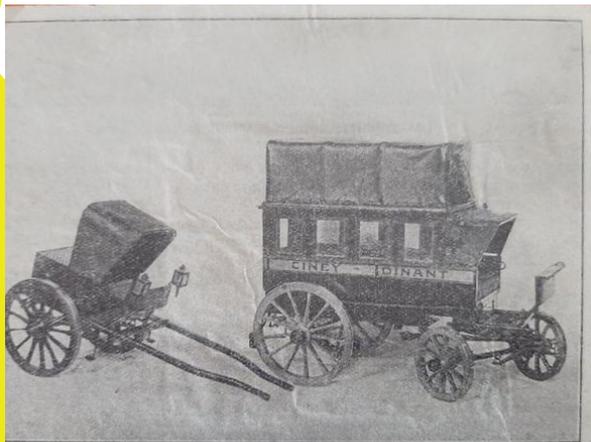
Lithographie qui a servi de base à la publicité du Grand Hôtel des Postes (Collection J.C. Garigliany)



Publicité grand Hôtel des Postes

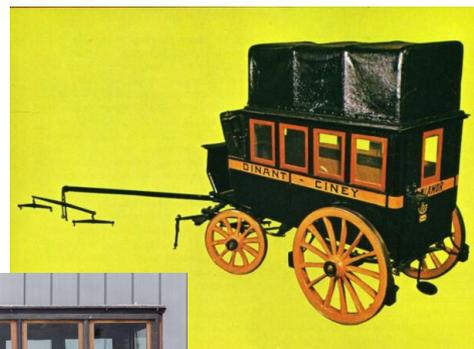


Parking sur la Grand'Place à l'époque de la traction chevaline.



Chaise-poste qui faisait le trajet Bruxelles-Liège au début du XIX<sup>e</sup> siècle et malle-poste qui fit le trajet Ciney-Dinant jusqu'en août 1914.

1989



Quelques maquettes réalisées sur le sujet

# Musée de « La Vieille Ferme » à Godinne : inauguration de l'exposition temporaire « La faune du paléolithique supérieur ».



Le Président, les membres du Conseil d'administration de l'ASBL « Le Patrimoine de Godinne », l'équipe des collaborateurs volontaires du Musée archéologique de la Haute-Meuse, ont le plaisir de vous inviter **le vendredi 30 juin à 18h** au vernissage de l'exposition temporaire

## « La Faune du Paléolithique supérieur »

Accompagnés d'armes de chasse et d'outils, les vestiges fauniques d'époque et de la région présentent l'Ours, le Mammouth, le Rhinocéros...

Fil conducteur de l'exposition:

Planches des BD « Tounga » d'Édouard Aidans



**MA** Musée Archéologique  
**HM** de la Haute-Meuse



rue du Prieuré 1A 5530 Godinne  
0493/43 30 92 museearcheo.godinne@gmail.com Site : archeo-godinne.museum  
Parking de « La Vieille Ferme » menant au musée situé dans l'aile des dépendances



# Commemoration des 400 ans de la ferme de Godinne, les Veneurs de la Meuse y étaient !



